POSSIBILITES DE CHOIX AU TROISIEME DEGRE (classes de 5ème et 6ème années)

Formation commune (10 h/sem.) **Formation optionnelle obligatoire (18/19/20/21/22/23 h/sem.)**

	Scient. Industr. 8 :				⇦	⇨	Constr. &		⇦		⇨	Trav. Publ.										
Rel 2					E P2				Sciences 3									EP2				
			EP2																	FRANÇAIS 4		
	Fran. 6		⇦		Sciences 6														⇨	FRANÇAIS 6		
Géo 2												Fran 6		⇦	⇦			⇨	⇨	FRANÇAIS 6		
	Sciences 6				⇦			⇨	Sc. 6													
					Grec 4																	
Hist 2	Latin 4				Math 6		⇦	⇦				⇨	⇨	Math 6								
					Anglais II 4							Math 6										
	Anglais II 4																					
Langue 1 4					Néerlandais II 4									Math 4								
	Sc. Eco. 4																					
	Sc. Soc. 4				Educ.Phys.4							Esp III2						Esp III2				

Formation complémentaire éventuelle (0/1/2/3 h/sem.)

Des activités complémentaires ne peuvent être choisies que si les formations commune et optionnelle obligatoire totalisent hebdomadairement un minimum de 28 heures, mais sans atteindre la limite légale de 32 à 33 heures (selon les cas). Elles ne sont organisées que si le nombre d'heures disponibles le permet à l'école et si le nombre d'élèves qui les demandent est suffisant.											Sc.1							All. 2				
																		Dess. 2				
																		Art Ph2				
																		Théa. 2				
																		Math 2				